

Règlement du BIKE & RUN DE BELFORT 2022

Le Bike and Run de Belfort est une épreuve organisée par le TRI-LION BELFORT, club de Triathlon et des disciplines enchainées. L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Art.2 : Application

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves du Bike and Run de Belfort implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Art.3 : Programme

Programme, sous réserve de modifications par l'organisation, consultable en ligne sur le site :

www.trilion-belfort.fr

Épreuves	Jeunes 1 6-11 ans Né(e) de 2012 à 2017	Jeunes 2 12-15 ans Né(e) de 2008 à 2011	XS Né(e) en 2007 et avant
Catégories	Mini-poussin + Poussin + Pupille	Benjamin + Minime	Cadet à adulte
Distances	2km (1 boucle)	4km (2 boucles)	12km (4 boucles)
Ouverture retrait dossard	11h00	11h00	11h00
Fermeture retrait dossard	12h30	13h00	14h00
Briefing	12h45	13h15	14h15
Départ	13h00	13h30	14h30
Protocole	16h30		

Art.4 : Inscription

Les inscriptions seront limitées pour chacune des épreuves suivantes :

- Course XS limitée à 150 équipes.
- Courses jeunes 1 & 2 limitées à 100 équipes.

Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site : <https://www.njuko.net/bike-and-run-belfort-2022>

La date limite des inscriptions est fixée le vendredi 04 novembre 2022 à 20h.

Le montant de l'inscription par équipe en ligne est de :

Épreuves	Jeunes 1 6-11 ans Né(e) de 2012 à 2017	Jeunes 2 12-15 ans Né(e) de 2008 à 2011	XS Né(e) en 2007 et avant
Catégories	Mini-poussin + Poussin + Pupille	Benjamin + Minime	Cadet à adulte
Tarifs licenciés FFTRI compétition	4€ ⁽¹⁾	6€ ⁽¹⁾	18€ ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Pour chaque personne non-licenciée ou licenciée FFTRI "Loisir", "Dirigeant" ou "Action", le montant de l'inscription est majoré de 2 euros car elle doit souscrire au "Pass compétition" (montant reversé intégralement à la FFTRI).

(2) Majoration pour les inscriptions sur place à la courses XS de 4€.

Art.5 : Annulation – Remboursement

- En cas d'annulation complète pour des raisons sanitaires (interdiction préfectorale ou nationale, interdiction de déplacement, restrictions sanitaires trop complexes à mettre en œuvre...), l'association procédera au remboursement intégral de l'inscription versée par virement bancaire dans le plus bref délai après la date prévue de l'épreuve.

- En cas de report de l'épreuve pour des raisons sanitaires, il sera proposé, au choix du participant, un report de l'inscription à la nouvelle date proposée (sans frais) ou un remboursement des frais d'inscription en déduisant les frais facturés par la plateforme d'inscription.

- En cas d'annulation individuelle pour des raisons personnelles de santé (sur présentation d'un justificatif officiel de maladie), l'association pourra procéder au remboursement de l'inscription en déduisant les frais facturés par la plateforme d'inscription.

- Toute autre annulation ne pourra donner lieu à aucun remboursement, même partiel (y compris en cas de mesure d'isolement individuel type "cas contact")

Art.6 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter à l'organisation :

- Pour les **non licenciés FFTRI** et les **licenciés FFTRI loisir** :
 - Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en **compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription** à la compétition par le sportif.
 - Le PASS compétition renseigné en ligne via le lien ci-dessous :
<https://espacetri.fftri.com/pass-compétition/event/pass-compétition/11314>
 -
- Pour les licenciés FFTRI : licence en cours de validité
- Pour les mineurs : Ils n'ont pas obligation de certificat médical : en remplissant l'autorisation parentale le jour de la course ou en validant l'inscription du mineur en ligne, les parents attestent avoir répondu "non" au questionnaire santé.

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'y conformer.

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.8 : Parcours – Sécurité

Les épreuves se déroulent autour de la citadelle avec arrivée devant le char Martin. Les vélos de cyclo-cross ainsi que les VTT à assistance électrique sont interdits.

Chaque concurrent devra porter les dossards fournis par l'organisateur, positionné devant en course à pied et derrière à vélo. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par 4 épingles aux 4 coins) ou avec une ceinture porte dossard (fixé en 3 points minimum).

Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair-play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres concurrents.

Art.9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilités :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais états de santé du pratiquant.
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas du non-respect du code de la route
- En cas de perte ou de vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaud l'acceptation du règlement.

Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement

Art.10 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur le parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Art.11 : Remise des prix

L'organisateur récompensera :

Courses jeunes 1 et 2

- Les 3 premières équipes féminines
- Les 3 premières équipes masculines
- Les 3 premières équipes mixtes

Course XS :

- Les 3 premières équipes cadettes féminines
- Les 3 premières équipes cadettes masculines
- Les 3 premières équipes cadettes mixtes

- Les 3 premières équipes juniors féminines
- Les 3 premières équipes juniors masculines
- Les 3 premières équipes juniors mixtes

- Les 3 premières équipes séniors féminines
- Les 3 premières équipes séniors masculines
- Les 3 premières équipes séniors mixtes

- Les 3 premières équipes vétéranes féminines
- Les 3 premières équipes vétéranes masculines
- Les 3 premières équipes vétéranes mixtes

Une médaille ou un lot équivalent sera remis à tous les participants des épreuves "jeunes".

Art.12 : Droit à l'image

Chaque concurrent par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.